



**PRÉFET  
DU TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**L'influenza aviaire (ou grippe aviaire) est une maladie animale, virale, très contagieuse.**

Toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages sont sensibles à cette maladie. La forme hautement pathogène provoque des symptômes pouvant aboutir rapidement à la mort.

**Les oiseaux migrateurs  
constituent un vecteur de  
diffusion du virus.**

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Territoire de Belfort

2 place de la révolution française CS 239 90004 BELFORT CEDEX

**Téléphone : 03.84.21.98.50**

**Fax : 03.84.21.98.56**

**Mail : [ddetspp-services-veterinaires@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddetspp-services-veterinaires@territoire-de-belfort.gouv.fr)**

**Site internet de l'État du territoire de Belfort : <http://www.territoire-de-belfort.pref.gouv.fr>**

**INFLUENZA AVIAIRE**  
**« Règles de biosécurité »**

**Je ne fais pas de commerce,  
je n'ai que quelques poules.**

**Suis-je concerné ?**

**OUI !!**

**Tout détenteur d'oiseaux  
est concerné**



Je fais



Je clôture les parcours et m'assure de l'origine des oiseaux que j'introduis.

Je ne mélange pas mes volailles avec les autres animaux et celles du voisin.



Je ne fais pas



Je distribue les aliments et l'eau à l'intérieur.

Je ne stocke pas des aliments à l'extérieur.



J'appelle mon vétérinaire dès que je constate que mes volailles ne vont pas bien.

J'évite tout contact avec les oiseaux sauvages.



Je peux si besoin confiner mes volailles.

Je ne laisse pas traîner les cadavres. J'enfouis les fientes et le fumier non assaini.

